



Carcassonne le 19 mai 2022

La Présidente du Conseil départemental

à

DGA TRANSITION ECOLOGIQUE ET MOBILITES
Direction du Développement, de l'Environnement
et des Territoires

Service Aménagement et mobilités douces

Tél : 04.68.11.66.32
urbanisme@aude.fr

Monsieur le Maire
Mairie
2 rue Albin Richou
11100 MONTREDON DES CORBIERES

Objet : AVIS PPA – 5^{ème} modification du PLU de Montredon des Corbières

Vos réf. : Votre courrier

Pièces jointes :

Monsieur le Maire,

Vous m'avez adressé le 14 avril dernier, pour avis, le dossier de la 5^{ème} modification de votre PLU, et je vous en remercie.

J'ai l'honneur de vous informer que l'examen des documents par les services du Département de l'Aude appelle les remarques suivantes notamment :

✓ **Au titre du Domaine Public Routier Départemental (Division Territoriale de la Narbonnaise)**

Pas d'observation particulière

✓ **Au titre de l'Eau :**

Pas d'observation particulière, pas d'impact sur la partie eau potable et assainissement

Je vous sollicite également par la présente afin que vous me fassiez parvenir, sur support CD et papier, un exemplaire de votre PLU dès que votre document d'urbanisme sera opposable.

Restant à votre disposition pour de plus amples renseignements, je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de mes sentiments les plus respectueux.

Pour la Présidente et par délégation,
La Directrice Générale Adjointe
Transition Ecologique et Mobilités


Catherine LUCIANI